



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 574-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 574 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES

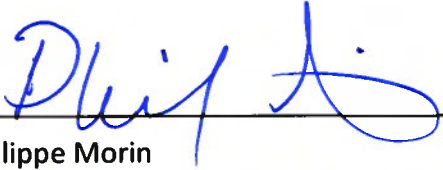
SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le règlement n° 574-1 modifiant le règlement n° 574 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

QUE toute personne intéressée peut consulter le règlement n° 574-1 sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 10^e jour du mois de décembre 2021.


Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier